



LA TRANSDISCIPLINARITE DANS LA RECHERCHE SUR LES QUESTIONS DU GENRE A L'UNIVERSITE DE KINSHASA

PHOBA UMBA Marie Madeleine

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Département des Sciences de l'Information et de la Communication

mariephoba2016@gmail.com

deogracias.bokumugala@unikin.ac.cd

Résumé : La thématique genre développée aujourd'hui, depuis le questionnement sur les conditions des femmes, dans les sphères privée et public, d'une part, ainsi que les inégalités auxquelles elles sont confrontées, mises en lumière avec le féminisme et le sexisme, d'autre part, redéfinit les rapports hommes et femmes dans une société postmoderne qui continue à se positionner, à se remodeler, à se réexaminer et se re-questionner ses valeurs, ses principes, ses idéaux pour un meilleur devenir pour tous, où droit, justice, égalité, équité, équilibre, inclusion, sont des mots-clés. Les rapports entre femmes et hommes, dans une société en constante évolution, ne peuvent que se redéfinir par des réflexions scientifiques sur les conditions des hommes, des femmes, leurs responsabilités et leurs rapports de pouvoir, les incidences des changements sur les femmes et les hommes pour un plus grand équilibre et une plus grande justice à travers les politiques, les programmes, les activités et les projets. A cet effet, le genre, paradigme social, politique, économique et culturel, dans l'optique du développement durable, s'est importé dans le monde académique afin de rendre évidents des faits qui peuvent être corrigés, guidés et orientés, afin d'arriver à concrétiser sur bases des réalités un nouveau rapport de pouvoir et de responsabilité entre humains. Il devient alors transdisciplinaire pour être mieux digeste et appropriable par tous et dans les domaines.

Mots-clés : genre, égalité, équité, transdisciplinarité, Université de Kinshasa

TRANSDISCIPLINARITY IN GENDER RESEARCH AT THE UNIVERSITY OF KINSHASA

Abstract : The theme of gender, as developed today, stems from questioning the conditions of women in both the private and public spheres, on the one hand, and the inequalities they face, highlighted by feminism and sexism, on the other. This redefines the relationships between men and women in a postmodern society that continues to position itself, reshape itself, re-examine, and re-question its values, principles, and ideals for a better future for all, where rights, justice, equality, equity, balance, and inclusion are key words. The relationships between women and men, in a constantly evolving society, can only be redefined through scientific reflection on the conditions of men and women, their responsibilities and power dynamics, and the impact of changes on women and men, leading to greater balance and justice through policies, programs, activities, and projects. To this end, gender, a social, political, economic, and cultural paradigm, within the framework of sustainable development, has been introduced into the academic world to highlight facts that can be corrected, guided, and directed, ultimately leading to the realization of a new relationship of power and responsibility between people, based on realities. It thus becomes transdisciplinary, making it more accessible and applicable to all fields.

Keywords : gender, equality, equity, transdisciplinarity, University of Kinshasa

Introduction

Parler du genre, analyser les questions de genre nous ramène à faire un peu d'histoire, celle des inégalités entre les hommes et les femmes. Cette dernière présente la femme, comme ayant des difficultés à se frayer un chemin dans le milieu social où règne le patriarcat (l'homme est pré césans et dominant). Cette histoire met en évidence, le féminisme (différentialiste et égalitariste) qui apparaît dès 1880 et le sexisme à partir des années 60. Le féminisme qui se caractérise par le mouvement militant féministe dont la doctrine prône l'égalité de tous les droits pour les femmes et les hommes, à savoir l'égalité des chances entre hommes et femmes, en termes de liberté, d'autonomie et d'autres valeurs (M. MICHIELENS et W. ANGIOLETTI, 2009, p. 44). Quant au sexisme, créé dans le contexte du combat féministe, où la femme est minorisée, il a été conçu pour servir d'arme de lutte des sexes (M. MICHIELENS et W. ANGIOLETTI, 2009, p.36) qui toujours se fonde sur l'égalité des sexes.

Ces deux paradigmes sont à l'origine du genre, comme paradigme, car s'attaquant aux problèmes des conditions des femmes dans leurs expériences de vie et de combat pour la promotion de leurs droits. La notion du genre traite de la création, de la diffusion et de la transformation des systèmes symboliques fondés sur les distinctions hommes/femmes (V. E. THOMPSON, 2005). Ces distinctions permettent de mieux comprendre l'articulation entre le masculin et le féminin, et de sortir de la dialectique réductrice dominant-dominée (C. MEUNIER, 2004, p. 5).

L'essence de l'histoire du genre tient lieu des représentations bipolaires du monde et de l'incorporation de ces représentations par les acteurs sociaux (O. HUBERT, 2004, pp. 473-479) qui conduit à un changement dans la manière de comprendre le rôle et le statut social de la femme. Le concept de genre, *gender*, a fait son apparition, il y a une trentaine d'années. Il s'est constitué en champ disciplinaire dans les Universités anglo-saxonnes, dans une approche appelée « *gender studies* » (J.M. VERLINDE, 2012, p. 10).

C'est aux Etats-Unis d'Amérique qu'apparaît pour la première fois le mouvement de masse des femmes. Ce féminisme reconnaît que l'histoire du genre humain, c'est celle des injustices et des usurpations répétées de l'homme à l'égard de la femme, avec comme but l'établissement d'une tyrannie absolue sur elle (F. LECALVEZ, 1978, p. 11). L'histoire du genre s'est, en fait, déplacée vers la création de ce que certaines universitaires féministes appelaient de leurs vœux à la fin des années 1970, à savoir une « histoire universelle » qui inclurait à la fois les hommes et les femmes, en relation les uns avec les autres ainsi qu'avec les institutions dominantes, les structures économiques, les mouvements sociaux et

les tendances culturelles de leur époque (V. E. THOMPSON, *art. cit.*, pp. 41-62).

En Europe, dès le XIX^e siècle, (en France¹ et de la Grande Bretagne²), l'histoire du genre découle de celle des femmes, de son émancipation et son essor a conduit à un changement dans la manière de comprendre le rôle des femmes dans l'émergence des systèmes politiques, économiques et culturels modernes. Tandis que l'histoire des femmes, telle qu'elle se pratiquait dans les années 1970 et 1980, se concentrait sur l'étude des femmes en tant que « sphère séparée ». En multipliant les approches théoriques et méthodologiques, ces spécialistes cherchaient les moyens d'analyser les relations entre le domaine privé et le domaine public, entre les familles et les structures économiques et politiques, entre les femmes et l'État. La première génération de ces travaux explorait de nouvelles méthodes pour relier les mondes public et privé et plaçait les analyses dans une logique d'exclusion, cherchant les raisons de la mise à l'écart supposée des femmes de la vie publique.

En Afrique, la lutte de positionnement des femmes a vu le jour à l'aube des indépendances (S. COMHAIRE, 1965, p. 258). Au Congo-Kinshasa, les préoccupations sociales, politiques, économiques et scientifiques tournent autour de la valorisation de la femme entant qu'être capable de réfléchir-d'agir, par elle-même, pour elle-même, et ce, pour son bien-être et celui de sa communauté, par la lutte pour son autonomisation politique, sociale, économique et culturelle.

1. L'interdisciplinarité du paradigme genre

- Notions générales

Le terme genre, gender tire sa source du domaine médical, principalement biologique et s'est rapidement lexicalisé, par un contenu social et culturel, dans différentes sphères scientifiques, comme le souligne M. Michielsens et al. (*op.cit.*, p. 28), A. Jaquemart et al. (2012, p 11), et J. Hay³. Déjà, dans les années 1960, en sciences médicales, le psychiatre Robert Stoller l'a utilisé pour distinguer la confirmation sexuelle des individus ou leur sexe, de l'identité sexuée, psychologiquement et socialement construite ou leur genre. Dès les années 1970, le terme a été repris en sciences sociales, en sciences humaines, sous les vagues du féminisme issues des mouvements socialistes et des droits civiques où le genre présente le postulat selon lequel : les femmes et les hommes façonnés par les rapports sociaux des sexes dans une culture de la domination de l'homme sur la femme sont nettement plus uniformes, toutes les composantes de la machine

¹ *Idem.*

² M. CHARLOTTE, *Les femmes dans la société britannique*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 256.

³ J. HAY, *Le casse-tête de la traduction du mot «gender» en français*, 2002, p.11 <http://ilcea.revue.org>, consulté le 20 janvier 2014.

du genre s'imbriquant de manière plus systémique et plus harmonieuse (*op.cit.*, p. 28). C'est ainsi que l'éclosion des réflexions a permis une telle flexibilité des travaux sur le genre qui sont désormais circonscrit dans le domaine appelé le « gender studies » comme le précise J. Hay⁴, se déployant aussi bien dans le monde académique que dans tous les domaines de la vie en société (administration, entreprises, médias, organisation de toutes sortes, ...), comme le souligne A. Jacquemart et al. (2012, p 11).

De ce qui précède, et tel que le fait remarquer NAJROS et al. (2011, p. 19), le concept genre, au regard du terme « sexe » qui est univoque et universel, lié à la naissance, aux caractéristiques physiques, biologiques et corporelles d'une personne déterminant son sexe : féminin ou masculin, s'en différencie, pour n'être, ni synonyme, ni interchangeable, mais plutôt être compris comme étant une caractéristique des interactions des rôles et responsabilités attribués aux femmes et aux hommes, influencé par le lieu, l'époque, la culture, la religion, la classe sociale, le groupe ethnique, ..., et soumis aux dynamiques sociales, évolutions économiques, modifications politiques, changements environnementaux, etc.. . Cette configuration du genre permet de le qualifier comme étant le « sexe social » parce que inculqué socialement et non naturel. Cette considération des choses, pousse les recherches à continuellement se questionner sur les rapports sociaux entre hommes et femmes, les rôles des hommes et des femmes, en recherchant l'exclusion qui est un signe distinctif des politiques du genre tel que le souligne A. Jacquemart et al. (*op.cit.*, p 11), au regard d'une société fortement dépendante à la fois des femmes et du symbolisme positif du féminin.

Par conséquent, le questionnement du genre tourne autour de la différence, du pouvoir et de la complémentarité des rapports, des rôles, des relations et interactions hommes-femmes dans tous les domaines de la vie. Ce qui rend ce paradigme par nature, interdisciplinaire voire même transdisciplinaire.

- De l'objectif du genre

Comme le souligne BARIDOTTI et al. (2005, p. 11), le concept genre, dans le sens du sexe social devient alors un processus proactif continu dans lequel l'objectif visé est de combattre les inégalités (pouvant être) discriminatoires à l'égard de l'un de deux sexes, par rapport à des visées politiques, économiques, sociales et culturelles. Les visées genre fournissent, alors, des ressources importantes qui se justifient pleinement sur le plan économique en garantissant la participation active des femmes et des hommes, en vue d'utiliser l'intégralité

⁴ J. HAY, *Le casse-tête de la traduction du mot «gender» en français*, 2002, p.11 <http://ilcea.revues.org>, consulté le 20 janvier 2014.

de la population active. Pour ce faire, il présuppose la reconnaissance d'une identité masculine et féminine en permettant la reconnaissance des différences existantes dans la vie des hommes et des femmes, et donc, dans leurs besoins, expériences et priorités.

Pour Canfin (P. CANFIN, 2013, p. 9), l'objectif général du genre est la recherche de l'égalité des droits entre femmes et hommes ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Dans le contexte de non égalité des droits, l'équité est sollicitée pour renforcer l'idée de l'équilibre, au regard des réalités sociopolitiques, économiques et culturelle. De ces différentes réalités, les objectifs spécifiques sont, d'une part, la durabilité et l'efficacité à travers des actions, à impact visible, telles que la réduction de la pauvreté, la relance de la croissance économique et le renforcement de la conscience citoyenne, et d'autre part, la représentation d'une nouvelle étape dans la recherche de l'égalité, de la reconnaissance du genre comme principale clés de développement durable de la société post-moderne. L'atteinte de ses objectifs concrétisera l'implication d'une volonté de répartir de manière équilibrée les responsabilités entre les femmes et les hommes et de s'appuyer sur une action et un soutien politiques déterminés, et être assortie d'indicateurs et d'objectifs précis.

- Des caractéristiques du genre

Le genre qui permet de reconnaître que les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes ne sont ni « naturels », ni « immuables », car générés par la société et non par la nature, il incite donc à la remise en question et à une modification de la pensée d'inégalité entre hommes et femmes, à travers la recherche, l'analyse, l'évaluation de l'égalité des droits entre les sexes, dans leurs rapports et relations. La société, composée d'hommes et des femmes, étant par nature hétérogène : non identique, multiple et diversifiée et dès lors qu'elle est considérée comme un système, elle a besoin pour son bon fonctionnement d'être stable, équilibrée. L'homogénéité, à partir des parties hétérogènes, pour la recherche de l'égalité des parties est donc de mise et, pour y arriver elle fait référence à la nécessité de recourir à l'équité entre les sexes. La dimension genre passant par la recherche d'une égalité effective, et tout en sachant que les conditions socioculturelles, économiques et politiques rendent les sociétés complexes; l'égalité s'accompagne donc irrémédiablement de l'équité, les deux notions deviennent donc des variables interdépendantes de l'analyse du genre.

Parler de l'égalité renvoie donc au droit, au respect obligatoire des règles réalisées de manière objectives. Pour Braoroti et Vonk (*op.cit.*, p. 20), l'appliquant aux rapports humains et sociaux des sexes, cela signifie que tous les êtres humains sont libres de développer leurs compétences et de faire des choix

exempts des limites dues aux stéréotypes, aux préjugés et aux rôles attribués à chaque sexe. Dans l'analyse genre, les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne peuvent être éternellement assujettis au fait que l'on soit né homme ou femme. Ainsi, l'égalité de genre renvoie à une égalité de droit qui tient compte des aspirations et des besoins des humains, femmes et hommes. C'est là qu'intervient donc l'équité qui s'accorde à la justice en réponse au droit. Le traitement peut être identique ou différent mais doit être équivalent en droits, en bénéfices, en obligations et en possibilités car le but ultime est l'égalité pour l'équilibre du système, en un traitement juste pour chacun et chacune selon certaines particularités. Comme le souligne FENK (*op.cit.*, pp. 126-127), la compensation du déséquilibre est possible et elle passe par l'incorporation des préoccupations et des expériences des femmes et des hommes dans les divers politiques et programmes, de manière à ce que les rapports sociaux des sexes bénéficient davantage d'égalité. Cette compensation à l'égalité est le résultat de l'analyse, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, des incidences pour les femmes et pour les hommes dans toute action à envisager, notamment dans la législation, les politiques, les programmes, les projets.

- Le déterminisme du genre comme cadre organisateur

M. MICHELSENS et W. ANGIOLETTI (*op.cit.*, p. 39) questionnent les rapports sociaux entre hommes et femmes au regard des pratiques, ordinaire, sociale, sexuée et modulatrice qui encadrent leurs rapports équitables et égalitaires. Ces pratiques sont considérées, dans la perspective du Monde selon les femmes⁵ comme une maison couverte d'un plafond de verre, surplombée d'un ciel nuageux, ayant une décoration étouffante, un plancher collant et des murs qui se resserrent.

La pratique ordinaire arrive à désigner les génériques, homme et femme. Cette désignation représente le plafond de verre, bastion des barrières invisibles causées par la réalité empirique et tangible de l'existence des hommes et des femmes de chair et de sang qui se décrète et se vit au regard de la biologie, de la tradition, des habitudes, des stéréotypes et des préjugés.

Quant à *la pratique sociale*, décoration étouffante des espaces, privé, professionnel et public chargés des principes et valeurs sexués, pour la plupart, non égalitaires, participe à la compréhension machinale du genre et à la synergie de celle-ci dans les différents processus et institutions façonnant la manière d'être des hommes et des femmes. Ce processus est encre de la présence permanente de la culture et de la tradition qui modèle les rôles et les relations sociaux entre hommes et femmes. Cette pratique sociale est alors favorisée et canalisée par la

⁵ WWW.mondefemmes.org

politique, l'éducation familiale, les médias et les habitudes de la vie quotidienne qui produisent ou font des femmes et des hommes, tels qu'ils s'intègrent dans une société donnée.

S'agissant de *la pratique sexuée*, plancher collant, elle se réfère au caractère sexué d'objets et de processus qui donne une connotation masculine ou féminine à de nombreux objets et activités de la société, empreinte des suggestions de bon-mauvais, parfait-imparfait, fort-faible, grand-petit, leader-suiveur, cadre-exécutant, etc.

Au regard de ce qui précède, les différentes pratiques des rôles et rapports sociaux des sexes s'expliquent en *la pratique modulatrice* qui se fonde sur l'existence du modèle patriarcal, qui est un ciel nuageux et des murs qui se resserrent. Cette pratique modulatrice se fonde sur les intérêts et les besoins notamment des hommes ; construit par des pesanteurs socioculturelles, des traditions néfastes et la glorification du masculin. Cet assemblage constitue le principe ordonnateur qui est le pouvoir du sexe, ici, exprimé en la préséance des hommes sur les femmes et qui module les actes ordinaires, sociaux et sexuels en faveur de l'homme.

- Des enjeux du genre

La dimension genre orientée portée par le souci de la sécurité et de l'inclusion chargée d'équité, de justice et d'égalité ouvre des perspectives à travers des enjeux de recherche, des politiques et des programmes pour une harmonie sociale.

- Le genre comme enjeu mobilisateur et politique

Les résultats de la modulation de genre rendent compréhensibles les paradigmes mobilisation et politique, en ce que comme le dit A. Tshilombi⁶, le genre considère les relations hommes-femmes à travers les rôles masculin et féminin tel que socialement construit, basé sur la différence entre l'identité biologique (le sexe) et l'identité socioculturelle (genre) de l'être humain, d'une part et avec A. Mattelart et E. Neveu (1996, p. 35), comme étant une variable homme/femme qui stipule que le fait d'être du sexe masculin ou du sexe féminin « étant immuable », fait glisser l'analyse dans une approche égalitaire et différentielle vécue dans les pratiques sociales. Ces deux considérations corroborent la réalité de l'interdépendance de l'égalité et de l'équité. L'enjeu mobilisateur et politique du genre permet donc comme le souligne R. BARODOTTI et al. (*op.cit.*, p. 12), de veiller à l'équité entre femmes et hommes qui partagent des relations interdépendantes. A cet effet, les changements en

⁶ A. TSHIBILONDI, "Egalité de l'homme et de la femme (ou l'égalité de genre) dans la société congolaise", dans *KARIBU*, Bruxelles, 18 février 2013, p. 1, pp. 1-3. Users/m/Downloads/Egalité_Femmes_Hommes.

faveur des femmes doivent irrémédiablement s'accompagner des changements en faveur des hommes et vice-versa.

- Le genre comme enjeu sociologique et de développement

Le terme « *genre* » est un concept sociologique en mouvement permanent, et donc sans définition figée, comme le souligne NAJROS et al. (*op. cit.*, pp. 18-21). Toutefois, les chercheurs s'accordent à ce qu'il ne signifie pas « femme » et il n'exclut pas les hommes : ils y sont inclus et sont en relations d'interdépendance.

Dans sa dimension sociologique, il exprime plutôt des rapports sociaux entre hommes et femmes qui se fondent sur des valeurs et des normes, attachées au féminin et au masculin acquises par la culture, la tradition, le milieu, le temps, le régime politique, les croyances, etc. Le féminisme a participé aux changements des rapports femmes-hommes qui connaissent des constantes mutations à travers les époques et les lieux. Ces changements dans les relations de genre sont accompagnés des changements structurels au niveau social, culturel, politique, économique et les comportements des femmes et des hommes sont empreints des principes, des valeurs, des croyances, qui évoluent et ouvrent la porte à de nouvelles manières de penser la femme, en relation avec elle-même, et avec tout ce qui l'entoure. L'évolution des différentes manières de penser la femme en société a fait ressortir les dimensions « égalité, équité, autonomie, liberté ». C'est là qu'intervient l'approche de développement liée à un besoin de reconnaissance, d'action et de changement de paradigme de la femme et de sa relation envers elle-même et avec les tiers, notamment avec l'homme.

Dans cet enjeu, Canfin et al. (*op.cit.*, p. 9), précise que la relation qui lie le genre et le développement supporte le processus d'acquisition « de pouvoirs » dans le chef de la femme, au niveau individuel et collectif. Cet enjeu désigne la capacité de la femme, sexe minoré, dans sa majorité à travers le temps et les lieux, d'agir de façon autonome, la capacité à faire des choix et à prendre des décisions pour sa vie et sa société, au prix d'un développement juste, équitable et durable.

Deux approches se dessinent pour y arriver. La première passe par la construction personnelle, la croissance économique et la forte autonomisation de la femme. Dans ce volet, le développement intégral de la femme ne passe pas par une lutte directe entre les rapports de pouvoir inégaux et de subordination entre hommes et femmes, d'une part, et la non remise en cause des modèles de développement à travers les politiques et les programmes, d'autre part. La finalité étant que les inégalités font se résorber, par elles-mêmes, au fur et à mesure que les femmes deviendront des partenaires économiques à part entière.

Le deuxième volet est lié à la tendance différentialiste et égalitariste, qui postule que les femmes à travers les temps, les lieux, les règles, les principes, les politiques et programmes ont toujours formé un groupe désavantagé par rapport

aux hommes. Situation qui présente un obstacle au développement. Pour équilibrer la tendance, cette approche mise sur l'autonomisation de la femme qui passerait par un réajustement structurel au regard des besoins, des rôles et des responsabilités spécifiques des femmes afin d'accéder aux ressources et à leur contrôle. Cela passe par le questionnement des rôles et des responsabilités « traditionnellement » attribués aux hommes et aux femmes, et leur redéfinition, et ce, par l'élargissement du débat sur les inégalités comme freins au développement, notamment, pour l'accès aux ressources et à leur contrôle, et y cherche des réponses, tout en y incluant l'égalité de participation aux décisions ainsi que la valorisation et la reconnaissance sociale et économique des contributions des hommes et des femmes dans l'espace privé et public. La finalité de cette approche est la recherche à plus d'égalité des droits, leur respect et leur application.

Comme le soulignent NAJROS et al. (*op. cit.*, pp. 18-21), le genre comme enjeu de développement sociologique tend à une transformation des relations sociales porteuses d'inégalités, sans vouloir marginaliser les hommes. Cet enjeu suppose donc de s'inscrire dans une dynamique de prise de conscience des préjugés, des discriminations, des écarts et des mécanismes de subordination pour pouvoir les combattre. Au-delà de l'efficacité et de l'utilitarisme économique dans une optique de durabilité, cette approche privilégie l'humain en renforçant le pouvoir des hommes et des femmes et, son partage égalitaire entre les uns et les autres.

- Le genre comme enjeu stratégique opérationnel

Dans un angle stratégique, le genre prend à son actif le fait qu'aucune action de développement (politique, programme, projet, activité) n'est neutre. Sous sa houlette, cette action peut amplifier ou réduire les écarts entre individus et groupes de personnes. Quels que soient le secteur d'intervention et la discipline de travail, toute action a des effets et des impacts différents sur les hommes et les femmes, sur les jeunes et les anciens, sur les ruraux et les urbains.

Une stratégie genre (intégration du genre, institutionnalisation du genre ou encore *mainstreaming*⁷) se caractérise par la reconnaissance, l'examen et le traitement des inégalités et des disparités entre hommes et femmes à toutes les étapes (de l'identification à l'évaluation) d'une action de développement. En plus des inégalités connues, les différences entre les uns et les autres se retrouvent dans leurs conditions de vie et expériences, leurs ressources et contributions, leurs besoins et contraintes, leurs priorités et points de vue. Pour que cette stratégie soit effective, les institutions engagées dans le développement doivent

⁷ Fait prévaloir le principe d'égalité entre hommes et femmes dans l'élaboration des politiques, programmes et projets.

aussi intégrer le genre dans leur fonctionnement (vision, culture, organisation, procédures, compétences). Une stratégie genre ne se réduit donc pas à l'adjonction d'une composante genre, à la création d'un service genre, à la nomination d'une personne responsable du genre. Fondamentalement caractérisée par sa transversalité, E. NAJROS et al. (*Ibidem*, pp. 21-22), pense que pour changer les mentalités et les comportements, le genre comme stratégie opérationnelle se doit de rendre visibles et de considérer uniquement les besoins, les intérêts et les contributions des femmes et des hommes, afin d'envisager des mesures positives (établissement de quotas, exigence de la parité, etc.), de prévoir des actions spécifiques ou non aux uns et aux autres, de développer des compétences en genre et instaurer des pratiques institutionnelles fondées sur l'égalité.

- Le genre comme enjeu de méthode d'analyse

La méthodologie d'appropriation du genre, dans tous les domaines, secteurs d'intervention, politiques, programmes, activités, projets, va de l'analyse systémique d'une situation des rapports de pouvoir, des relations, des rôles, des responsabilités entre les hommes-femmes. Le résultat de ce rapport doit mettre en évidence la dimension mobilisatrice pour un changement aussi bien pour les femmes que les hommes portés par des politiques de gestion valorisées par la mise en place des principes et règles acceptés par tous qui réduisent les inégalités entre les sexes car d'un niveau sociologique, les hommes et les femmes, façonnés par le sexe social ont tous les mêmes droits et donc une place non négligeable pour le développement durable d'une toute société. Cette analyse genre doit alors déboucher par une stratégie d'action opérationnelle des idées devenues faits par la force du droit. Pour E. NAJROS et al. (*Ibidem*, p. 22), la méthode d'analyse genre est utilisée pour des études qui ont pour objectif la lutte contre les inégalités et l'instauration d'une base stratégique d'intégration du genre. Il définit donc cette méthode comme étant une exploration systématique des rôles et des responsabilités des hommes et des femmes, de leur degré d'accès aux ressources, aux bénéfices et aux pouvoirs ainsi qu'à leur contrôle doit mettre en lumière les disparités, les écarts et les inégalités, ainsi que leurs causes. Les techniques accompagnants cette méthode sont aussi bien quantitative et qualitative. Les données devant être collectées et examinées sont des informations provenant du quotidien des hommes et des femmes. Les informations non fiables sont celles qui sont exclusivement « féministes ». P. CANFIIN (*op.cit.*, p. 9) ajoute ceci, en tant que méthodologie, le genre défend l'universalité des droits et l'égal accès à la justice. Cette dernière produit une analyse comparée des situations des femmes et des hommes et favorise une meilleure prise en compte des inégalités dans tous les secteurs de

développement.

2. L'interdisciplinarité du genre à l'UNIKIN

Dans le contexte de la RDC, l'Etat a une gestion politique tournée vers une approche genre, depuis son accession à l'indépendance. Cependant, les résultats ne sont toujours pas satisfaisants. La pauvreté et le faible niveau d'instruction des femmes démontrent à suffisance que les stéréotypes du favoritisme du masculin sur le féminin, issus des us et coutumes, des croyances, du niveau socioéconomique des ménages sont encore fortement encrés dans les représentations collectives des rapports de pouvoir et des relations hommes-femmes. Pour y remédier, il faut lutter contre la pauvreté de l'esprit à travers une communication scientifique adéquate sur le genre qui remet en cause des pratiques et propose des alternatives.

Au niveau étatique plusieurs cadres normatifs ont été plantés à savoir la politique nationale du genre, la promulgation des lois sur le droit de la femme et de la parité⁸, la prise en compte des questions liées au genre dans la loi électorale, dans la nomination des femmes aux postes de décision non électifs, au sein du gouvernement ainsi que dans l'administration (C. ODIMBA *et al.*, 2012, p. 40), l'intégration effective de la femme dans les politiques et programmes ainsi que les modifications du Code de la Famille, du Code Pénal, du Code du Commerce et du statut du fonctionnaire.

Ainsi, l'objectif institutionnel⁹ est la prise en compte des questions de genre comme stratégie consistant à atteindre l'égalité des sexes en intégrant l'approche genre de manière stratégique (dans les tous les aspects des programmes et thématiques faisant l'objet des préoccupations politiques d'intervention pour l'atteinte réelle de l'équité et de l'égalité entre les sexes dans leurs interventions transversales, dans la mesure où les inégalités de genre sont inhérentes aux rapports sociaux entre les hommes et les femmes dans toutes les sociétés et communautés), systématique (dans les choix des cibles et des moyens d'atteindre les résultats escomptés) et préventive dans toutes les phases des politiques publiques (l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation).

L'UNIKIN compte treize facultés, au-moins neuf¹⁰ d'entre elles, se préoccupent de placer soit la femme ou ses rapports, rôles, relations, responsabilités avec l'homme et/ou l'Etat au centre de leurs recherches. Si bien que¹¹ beaucoup d'effort se matérialise sur le terrain, depuis l'indépendance, en

⁸ Loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.

⁹ République Démocratique du Congo, Ministère du Genre, Enfant et Famille, *Annuaire Statistique Genre*, 1^{ère} édition, décembre 2017, p. 1.

¹⁰ Données collectées au sein de l'OIPR UNIKIN et enquête de terrain, au cours de l'année 2024-2025.

¹¹ République Démocratique du Congo, *Enquête Démographique et de Santé III 2023-2024. Rapport final*, pp 353-360 [RDC, EDS 2023-2024.pdf](#)

passant par la Constitution du 16 février 2006. Toutefois les chiffres n'atteignent toujours pas la moyenne de 30% pour une autonomisation effective de la femme. Cette situation continue toujours à l'indexée (Phoba U., 2019, pp.93-182) et montre que son statut tant bien que mal a toujours et encore besoin de plus d'autonomisation et d'insertion politique, économique et sociale pour un égal rapport avec l'homme.

Les facultés intéressées par le domaine sont celles des Sciences Sociales Politiques et Administratives, de la Psychologie et Sciences de l'Éducation, des Lettres et Sciences Humaines, de la Médecine, de la Médecine Dentaire, de la Médecine Physique, des Sciences Pharmaceutiques, du Droit, des Sciences Économiques.

Les différentes thématiques traitées tournent autour des questionnements liés au genre et développement, genre et éducation, genre et santé, genre et droit, genre et politique publique, genre et histoire, genre et culture, et ce, quelles que soient les domaines concernés. Les paradigmes genre et femme permettent aux chercheurs de naviguer dans d'autres domaines pour trouver des solutions et donner des perspectives nouvelles, en vue de l'intégration progressive et effective du genre, et la valorisation et la promotion de la femme, et ce par, une méthodologie d'analyse genre.

Les axes de recherche :

- Genre et développement, genre et politique publique, genre et économie

Les travaux s'articulent autour des problématiques de gouvernance, du positionnement de la femme, de son autonomisation, du leadership, des ratios homme-femme dans tous les domaines et secteurs vitaux, de l'évolution de ses rapports des sexes dans le temps, dans les politiques, dans les programmes, de la communication sur le genre, de l'intégration du genre comme dimension stratégiques et transversale des politiques et des programmes de développement durable, de la situation socio-économique de la femme.

- Genre et éducation/psychologie, genre et histoire, genre et culture

Les différents travaux s'orientent vers les ratios aux regards de l'instruction des jeunes filles et des femmes, les différentes orientations de la jeune fille et de la femme. L'entrepreneuriat féminin, les différentes représentations sociales de la femme dans les politiques, les programmes, l'économie, le commerce, la culture, les représentations sociales du corps de la femme et de la sexualité. L'étude des femmes, la littérature de la femme noire, l'évolution du genre.

- Genre et santé

Le développement durable à travers les questionnements sur le corps de la femme, ses problèmes de santé physique, psychique, mentale, de la reproduction, des problèmes de santé en rapport avec l'homme (infertilité,

contraception) et les problèmes que cela engendre. La santé de la femme face à son environnement socioéconomique, culturel, politique. Les conséquences des viols et violences sur le corps de la femme, et leurs causes et incidences sur le développement durable.

- Genre et droit

Les questions de justice, d'équité, d'égalité, de responsabilité, de l'effectivité des politiques et programmes, des violences basées sur le genre, des violences faites à la femme, des discriminations de toutes sortes, de la représentativité dans les postes de décision, la promotion de la femme et de ses droits en matière d'accès aux ressources de toute sorte et d'en disposer, de la position de la femme dans les prises de décisions en vue de la prévention et le règlement des conflits, de la remise en cause de certaines lois discriminatoires, sont autant des thématiques exploitées.

3. Discussion

Il ressort des axes des questionnements et de remise en question que l'approche genre, la question de la femme est plus abordée par les sciences médicales, sociales et humaines au regard du caractère lié aux :

- Luttres contre les discriminations vécues par les femmes ;
- Réalisations de l'étude de la mise en œuvre de toutes les mesures visant à mettre fin à la discrimination contre la femme en vue d'assurer l'égalité des droits avec l'homme ;
- Vulgarisations des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs à la promotion des droits de la femme ;
- Coordinations et appuis de toutes les actions menées à travers le pays en faveur de la promotion de la femme ;
- Élaboration et mise en application de la politique du gouvernement visant la promotion de la femme ;
- Initiation, promotion et vulgarisation de toutes études et recherches en rapport avec la situation de la femme;
- Promotions des échanges d'expériences nationales, régionales et internationales et la représentation du pays aux différentes assises internationales dans le domaine de la femme et enfin ;
- Suivis assurés et évaluations de toutes les politiques et tous les programmes en faveurs de la femme.

Les différents axes traités, au regard de la transversalité de la gestion du genre, répondent au niveau national, au regard de la Politique Nationale Genre et Son Plan d'action, au regard de ses quatre axes (Phoba U., 2019, *Ibidem*, p. 26) qui sont :

- La position sociale de la femme dans la famille, dans la communauté et

- de l'élimination de toutes les formes des discriminations à cet égard ;
- Le renforcement des capacités socioéconomiques et de l'autonomisation de la femme à tous les niveaux et dans tous les secteurs ;
- L'égalité entre les sexes et la promotion des droits de la femme ainsi que ;
- Le renforcement de l'impact des interventions des mécanismes institutionnels.

Les différentes approches consenties par l'UNIKIN répondent également aux domaines critiques du programme de Beijing¹², notamment dans : l'Education, la formation et l'information ; la Santé, le VIH et le Sida, la pauvreté, les violences basées sur le genre, les violences faites à la femme, à la petite et à la jeune fille ; les Conflits armés, la gestion de paix et conflits ; les Ressources économiques, l'environnement, l'assainissement, l'eau et l'accès au contrôle de services de base ; l'Agriculture, la sécurité alimentaire ; le Leadership, le statut social et juridique de la femme ; les Médias ; la Gouvernance, la prise de décision, l'emploi, l'accès aux contrôle des ressources, la banque des données et le renforcement des capacités institutionnelles¹³.

CONCLUSION

Le genre qui met en exergue, qui questionne les rapports sociaux des sexes sont prises en charge dans les domaines médicales, sociales et humaines au regard de l'objet de leur étude centré sur l'être humain. Ce dernier qui vit en société en binôme. Ce binôme au regard des réalités modernes politiques, économiques, sociales, culturelles congolaises, a relégué la femme en position d'infériorité qui dans l'analyse du genre en demande d'avoir un regard plus accentué sur sa position, sa valorisation pour un développement durable efficace, vrai et permanent, qui concourraient à plus d'égalité et d'équité en homme et femme, entre citoyen et citoyenne.

BIBLIOGRAPHIE

- BRAIDOTTI R. et E. VONK., *L'intégration de la dimension genre*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005.
- CANFIN P., *Stratégie genre et développement 2013-2017*, Paris, DGM, 2013.
- CHARLOTTE M., *Les femmes dans la société britannique*, Paris, Armand Colin, 1977.
- COMHAIRE S., *Femme et le devenir de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 1965.
- FENG M. K. et al., *Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes. Politiques et directives pratiques*, Genève, UNISDR, 2009.

¹²WOMENWATCH, *Les quatre conférences mondiales sur les femmes 1975-1995. Perspective historique*, le Département de l'information de l'ONU DPI/2035/M - 00-39711- avril 2000, p. 8.

¹³ République Démocratique du Congo, Gouvernement, *op. cit.*, novembre 2009, pp. 13-19, p. 31.

- HAY J., *Le casse-tête de la traduction du mot «gender» en français*, 2002, <http://ilcea.revue.org>, consulté le 20 janvier 2014.
- HUBERT O., « Féminin/masculin : L'histoire du genre », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 4, Montréal, 2004, pp. 473-479.
- JACQUEMART A. et al., *Egalité entre les femmes et les hommes. Orientations stratégiques pour les recherches sur le genre*, Paris, MESR, 2012.
- LECALVEZ F., *Féminisme et Socialisme aux Etats-Unis*, Unicef, Paris, Direction Générale, 1^{ère} éd., 1978.
- Loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.
- MATTELART A. et NEVEU E., « Cultural studies' stories. La domestication d'une pensée sauvage ? » dans *Réseaux* n° 80 CNET – 1996.
- MEUNIER C., « L'invention de l'histoire des femmes et du genre », Extrait du compte rendu de la conférence, dans *Revue CLIO Histoire, Femmes et Sociétés*, Tours, oct. 2004.
- MICHELSENS M. et W. ANGIOLETTI, *Définition du concept de « sexisme »*, Bruxelles, IEFH, 2009.
- NAJROS E. et al., *Communiquer le genre pour le développement rural. Intégrer le genre dans la communication pour le développement*, Bruxelles, Dimitra-FAO, 2011.
- ODIMBA NAMEGABE C. R.P., BASEKE J., *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo*, Londres, International-Alert, 2012.
- PHOBA UMBA MM., *Pour une communication inter-compréhensive du genre, de la co-construction à la déconstruction* Thèse de doctorat, inédit, 2019.
- PHOBA UMBA MM., « Thématique u genre dans l'émission Femme et société. Une réflexion à la lumière des Culturals studies », dans *Revue philosophique* n°9, 2013, pp.21-44.
- PHOBA UMBA MM., « Réception médiatique de la communication gouvernementale sur le genre », dans *CERIDAC*, vol.1, janvier-mars 2018, pp 65-80.
- PHOBA UMBA MM., « Aspects méthodologiques d'études de genre dans les médias socio-numérique en RD Congo », dans *CERIDAC*, vol.1, janvier-mars 2018, pp. 39-64.
- PHOBA UMBA MM., « Représentations sociales de la femme congolaise en période précoloniale et coloniale », dans *MADOSE*, janvier-février 2021, pp. 101-120.
- PHOBA UMBA MM., « Communication publique du genre comme levier de tout développement sexospécifique en République Démocratique du Congo (RDC), dans *Ziglôbitha*, RA2LC n°09, Mars2024, pp.595-612.

- PHOBA UMBA MM., et al., « La congolaise en période coloniale et précoloniale : les représentations sociales dans une perspective de la communication culturelle, dans Ziglôbitha, RA2LC n°013, Mars 2025, pp.483-500.
- PHOBA UMBA MM., « Réception médiatique et Représentations sociales de la communication gouvernementale sur le genre en RDC », dans Ziglôbitha, RA2LC n°014, Juin 2025, pp.179-194.
- République Démocratique du Congo, *Enquête Démographique et de Santé III 2023-2024. Rapport final*, RDC, EDS 2023-2024.pdf
- République Démocratique du Congo, Gouvernement, *Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre* (SNVBG) Kinshasa, novembre 2009.
- République Démocratique du Congo, Ministère du Genre, Enfant et Famille, *Annuaire Statistique Genre*, décembre 2017.
- THOMPSON V. E., L'histoire du genre : trente ans de recherches des historiennes américaines de la France, dans Cahier d'histoire : Revue d'histoire Critique, 2005.
- TSHIBILONDI A., "Egalité de l'homme et de la femme (ou l'égalité de genre) dans la société congolaise", dans KARIBU, Bruxelles, 18 février 2013, p. 1, pp. 1-3. Users/m/Downloads/Egalité_Femmes_Hommes.
- VERLINDE J.M., *L'Idéologie du gender. Identité Reçue ou Choisie ?*, Paris, Le livre ouvert, 2012.
- WOMENWATCH, *Les quatre conférences mondiales sur les femmes 1975-1995. Perspective historique*, le Département de l'information de l'ONU DPI/2035/M - 00-39711- avril 2000.